

Berne, le 27.4.2023

## **La nouvelle version du guide des bonnes pratiques de la SSEA pour la fabrication de fromage d'alpage est disponible**

**Chaque exploitation produisant ou transformant des denrées alimentaires doit pouvoir présenter un concept d'autocontrôle garantissant le respect de la législation sur les denrées alimentaires. C'est pourquoi la Société suisse d'économie alpestre (SSEA) met à disposition des producteurs, depuis 2015, une solution sectorielle, appelée "Lignes directrices sectorielles de la SSEA" ou "guide des bonnes pratiques". En raison des modifications apportées à la législation sur les denrées alimentaires, le guide des bonnes pratiques a dû être remanié. La nouvelle version a été approuvée par l'OFAG puis publiée par la SSEA, dans les trois langues nationales. Ce document de la SSEA permet de maintenir l'excellente qualité des fromages d'alpage suisse.**

La deuxième édition révisée du guide des bonnes pratiques est distribuée aux producteurs, par l'intermédiaire des preneurs de licence. Ces derniers sont responsables d'une région, moyennant un droit de licence. La mise en œuvre des mesures figurant dans le guide se fait en concertation avec les offices cantonaux des denrées alimentaires compétents et le service de conseil aux fromageries. Les productrices et producteurs sont priés de prendre contact avec le preneur de licence de leur région. La liste des preneurs de licence peut être consultée sur le site de la SSEA.

### **Entre exigences légales et mise en pratique**

Pour les exploitations d'estivage traditionnelles, transformant généralement de petites quantités de lait, il est presque impossible de développer et de mettre en œuvre un concept d'autocontrôle, en raison de la complexité des exigences. L'application des mesures contenues dans le guide constitue donc une solution simple et avantageuse pour les exploitations d'estivage. La SSEA s'est efforcée d'utiliser au maximum les simplifications prévues par la législation sur les denrées alimentaires pour les très petites exploitations, de réduire le plus possible les coûts d'analyse et de concevoir des processus de transformation adaptés à la pratique. Cette solution permet de garantir l'excellente qualité des fromages d'alpage.

Les producteurs sont libres d'utiliser le guide sectoriel de la SSEA. Pour les exploitations qui l'appliquent, les exigences sont toutefois juridiquement contraignantes. Les offices cantonaux de l'alimentation s'appuient sur les exigences correspondantes lors des contrôles. Les exploitations qui n'utiliseraient pas le guide des bonnes pratiques doivent présenter leur propre concept d'autocontrôle, y compris le concept HACCP.

### **Principales nouveautés**

La dernière version du guide des bonnes pratiques a été complétée avec l'introduction de deux nouveaux produits : le fromage à pâte molle à base de lait traité thermiquement et le beurre produit avec de la crème crue. De même, la transformation du lait de brebis et de chèvre a été ajoutée dans un nouveau chapitre. A l'avenir, certaines analyses supplémentaires devront être effectuées, comme par exemple celle concernant les

staphylocoques dans le caillé pour le fromage à pâte dure ou une deuxième analyse de *Listeria* saisonnière pour le fromage à pâte mi-dure.  
Une liste des principales nouveautés peut également être téléchargée sur le site de la SSEA ([economiealpestre.ch](http://economiealpestre.ch)).

**Informations complémentaires :**

Selina Droz, Secrétaire de la SSEA - Tél: 079 892 44 22

**L'importance de l'économie alpestre en Suisse**

L'économie alpestre exploite des surfaces agricoles désignées sous la dénomination de « zones d'estivage ». Ces dernières ne sont utilisées que durant une période limitée de l'année (principalement en été). En Suisse, elles représentent un tiers des surfaces agricoles. Environ 700'000 animaux passent chaque année l'été sur l'alpage, en se nourrissant d'herbages naturels. L'économie alpestre est vitale pour notre pays. Elle contribue à préserver des paysages ouverts et à maintenir un haut degré de biodiversité, ainsi que des surfaces exploitables. En outre, l'économie alpestre produit, de manière transparente, des denrées proches de la nature, tout en offrant une grande liberté au bétail. L'économie alpestre représente un bien culturel, alliant tradition et innovation.

La **Société suisse d'économie alpestre (SSEA)** est l'organisation nationale représentant les intérêts de cette branche. La SSEA défend l'économie alpestre, auprès des secteurs agricoles et économiques, ainsi qu'envers les milieux politiques et publics. Elle encourage la mise en réseau, les échanges et le transfert de connaissances, au sein de ce secteur. Un autre point fort est le soutien apporté aux exploitations alpestres, afin d'augmenter la valeur ajoutée de denrées produites dans des conditions uniques.

Informations complémentaires : [economiealpestre.ch](http://economiealpestre.ch)